



Modification temps de travail

Par **pimprenelle88**, le **28/03/2009** à **20:28**

Bonjour,

Je travaille depuis 3 ans dans une entreprise en temps partiel avec un contrat de 21.66 h par mois. Mon employeur m'a demandé si je pouvais faire plus d'heure. J'ai répondu oui. Depuis 2 mois, mon bulletin de salaire a changé et il fait mention de 120 h. Je n'ai signé aucun avenant à mon contrat initial. Est-ce que mon employeur peut revenir à mon contrat initial ou puis-je considérer qu'à l'avenir mon contrat fera toujours 120 h ?

Merci pour votre réponse.